

Groupe 4

Financement

Coordination : Dominique Penther, Agnès Daudignon

24/06/2025

Historique

- De nombreuses réunions et visio depuis décembre 2023
- Piste initiale : dépôt d'une demande de forfait innovation pour l'OGM en onco-hémato.
 - Premier contact avec l'HAS, C. Carbonneil avec présentation du projet.
 - Contact avec le CNP de Génétique : pas de suite.
- Seconde piste : dépôt d'une demande de RIHN2.
 - contact positif avec MC Béné, présidente du CNP d'hématologie jusqu'à mars 2025.
 - Demande de rencontre préalable à l'HAS en mai 2025

Travail en petits groupes

- Formation de plusieurs groupes pour faire une revue de la littérature par sous type de pathologie
- Rédaction du dossier de demande pour une rencontre stratégique à déposer sur le site Evacte de l'HAS : dossier consultable sur le site de l'ACLF.
- Diaporama de la présentation à l'HAS (consultable sur site ACLF).

Rencontre d'orientation stratégique avec la HAS pour un acte professionnel

Le 19 mai 2025

Objet : Cartographie optique du génome dans les Hémopathies Malignes

Participants :

Pour la Haute Autorité de Santé :

Cédric Carbonneil, Chef du service de l'Evaluation des actes professionnels

Audrey Nganbou, chef de projet au SEAP (qui a notamment en charge l'évaluation du séquençage haut débit en somatique)

Pour le demandeur :

Pr Pierre Sujobert, président du CNP d'hématologie

Dr Agnès Daudignon, PH CHU de Lille, membre du bureau du GFCH

Dr Audrey Bidet, PH CHU de Bordeaux, membre du bureau du GFCH

Dr Elise Chapiro, MCU-PH CHU de La Pitié Salpêtrière, Paris, membre du GFCH

Dr Christine Lefebvre, PH CHU de Grenoble, membre du bureau du GFCH

Dr Nasséra Abermil, PH CHU Saint-Antoine, Paris, Membre du GFCH

Déroulement :

14h07-14h18 : présentation de l'OGM, appliqué aux Hémopathies Malignes, par A Daudignon.

14h18-15h30 : discussion

RIHN 2.0 Intitulé de l'acte associé à une indication

L'intitulé de l'acte proposé « **Cartographie optique du génome** » est **accepté**

Sur l'**indication** : M. Carbonneil précise qu'il n'est pas accepté d'indication « générique », donc impossible d'associer toutes « les hémopathies malignes » dans une même demande.

L'HAS a établi ces règles pour éviter « les dérapages » observés avec les actes génériques dans l'ancien modèle RIHN (prescription non contrôlée, nombreux abus et utilisation à des fins de recherche), le séquençage haut débit a été cité comme exemple de ce que l'HAS veut éviter désormais : Il faut être **plus spécifique**.

Il est possible néanmoins de présenter un dossier unique associé à un groupe d'indications dans la mesure où plusieurs pathologies peuvent répondre aux mêmes critères (place stratégique, mêmes apports/bénéfices, mêmes critères de jugement).

L'idée serait de définir **un ensemble d'indications homogènes** parmi les hémopathies malignes par dossier présenté.

La suite,..

- Réunion et discussion autour de la présentation de 2 à 3 dossiers.
- Accord pour le financement d'un méthodologiste par Bionano dans un premier temps.
- Le but est de redemander une rencontre stratégique en septembre -octobre